

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juillet 2009

Le trente juillet deux mil neuf à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du *Docteur Richard GALY*, Maire.

Convocation – Affichage :

Date de la Convocation	03/07/2009
Date d'affichage	03/07/2009
Affichage compte-rendu	31/07/2009

Nombre de Membres :

En exercice	33
Présents à la séance	23 jusqu'à la question SJ-02-07-09 24 jusqu'à la question SJ-05-07-09 26 à partir de la question SJ-05-07-09
Ayant donné procuration	9
Qui ont pris part aux délibérations	33

Présents :

Docteur Richard GALY, maire,
Jean-Claude RUSSO, Alain PETITPREZ (à partir de la question SJ-02-07-09), Joëlle FOLANT, France SPITALIER, Françoise AZOULAY-DUHALDE (à partir de la question SJ-05-07-09), Fleur FRISON-ROCHE (à partir de la question SJ-05-07-09), Norbert MENCAGLIA, Christian REJOU, Denise LAURENT, Marie-Claudine PELLISSIER, Hélène BARNATHAN, Christiane POMARES, Corinne MERCIER, Jean-Michel RANC, Maryse IMBERT, Nancie VAGNER, Jean-Louis LANTERI, Christophe TOURETTE, Audrey SANS, Jean-Antoine NAMOUR, Véronique COURREGES, Jean-Claude GUIGNARD, Pierre DESRIAUX, Paul DE CONINCK, Françoise BERNARD, conseillers municipaux.

Représentés :

M. Michel BIANCHI par M. Jean-Claude RUSSO
M. Bernard ALFONSI par Mme Denise LAURENT
M. Jean-Claude ABOT par M. LANTERI
M. André LOPINTO par Mme Corinne MERCIER
M. Gilbert BARISONE par Mme Hélène BARNATHAN
Mme Marie-José MONTANANA par M. Christophe TOURETTE
Mme Françoise AZOULAY par Mme Joëlle FOLANT
M. Alain PETITPREZ par M. Norbert MENCAGLIA
Mme Véronique RNOT-DESNOIX par M. Pierre DESRIAUX

Absents ou Absents excusés :

Mme Audrey SANS est nommée secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

en date du 30 juillet 2009

A dix-neuf heures trente, Monsieur le Maire ouvre la séance et après avoir constaté l'existence du quorum, propose au Conseil qui l'accepte de nommer Mlle Audrey SANS, secrétaire de séance.



SERVICE JURIDIQUE

- SJ-01-07-09 - A) LISTE DES DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.
PÉRIODE DU 9 JUIN 2009 AU 18 JUIN 2009.
B) LISTE MAPA, DU 20 MAI 2009 AU 6 JUILLET 2009.

M. le Maire expose

Il s'agit du récapitulatif des décisions municipales prises entre le 9 juin et le 18 juin 2009, et des Marchés à procédure adaptée (MAPA) conclus du 20 mai 2009 au 6 juillet 2009.

Le Conseil Municipal prend acte de la lecture faite par M. le Maire des décisions municipales prises en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.



SERVICE JURIDIQUE

- SJ-02-07-09 - ACQUISITION AUPRÈS DE LA SCI GEPARE IMMO, REPRÉSENTÉE PAR
M. PATRICK REBOUX, D'UNE PROPRIÉTÉ BÂTIE CADASTRÉE SECTION CK N° 138
ET 139, SISE 1087 CHEMIN DES CAMPÉLIÈRES, D'UNE CONTENANCE TOTALE DE
1 273 M2

M. le Maire donne la parole à Mme FOLANT

Il s'agit d'accepter le principe d'acquisition d'une propriété située 1 087 chemin des Campélières, d'une superficie totale de 1 273 m², cadastrée section CK n° 138 et 139 appartenant à la SCI GEPARE IMMO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue et 3 oppositions de Mrs DESRIAUX, DE CONINCK et de Mme RNOT-DESNOIX, et une abstention de Mme BERNARD.



SERVICE JURIDIQUE

- SJ-03-07-09 - ACQUISITION AUPRÈS DE LA SCI LE HAMEAU DE PRIGANEL, REPRÉSENTÉE PAR
MME YVONNE GARRAPIT, D'UN TERRAIN CADASTRÉ SECTION AZ N° 180, D'UNE
CONTENANCE DE 20 737 M2, SITUÉ CHEMIN DES PEYROUES

M. le Maire donne la parole à M. GUIGNARD

Il s'agit d'accepter le principe d'acquisition d'un terrain situé chemin des Peyroues, Quartier de Tournamy, d'une superficie de 20 737 m², cadastré section AZ n° 180, appartenant à la SCI LE HAMEAU DE PRIGANEL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue et 4 abstentions de Mrs DESRIAUX et DE CONINCK, et de Mmes RNOT-DESNOIX et BERNARD.



SERVICE JURIDIQUE

SJ-04-07-09 - ACQUISITION DE TROIS TERRAINS SITUÉS DANS LE QUARTIER DES BRÉGUIÈRES, CHEMIN DU FONT DE CURRAULT, CADASTRÉS SECTION AD N° 114-115 ET 117, D'UNE CONTENANCE TOTALE DE 3 525 M2

M. le Maire donne la parole à M. LANTERI

Il s'agit d'accepter le principe d'acquisition de trois terrains situés chemin du Font de Currault, d'une superficie totale de 3 525 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue et 3 oppositions de Mrs DESRIAUX, DE CONINCK et de Mme RNOT-DESNOIX, et une abstention de Mme BERNARD.



SERVICE JURIDIQUE

SJ-05-07-09 - REMBOURSEMENT DE DÉGRADATIONS OCCASIONNÉES À UN VÉHICULE PARTICULIER

M. le Maire donne la parole à M. RANC

Il s'agit du remboursement de dégradations occasionnées à un véhicule particulier, suite à la rupture de l'entourage en béton d'une plaque d'égout, sous la pression de l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



SERVICE FINANCES

SF-01-07-09 - ALLOCATION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DES ASSOCIATIONS DE DROIT PRIVÉ

M. le Maire donne la parole à Mme AZOULAY

Allocation de Subventions de Fonctionnement à des associations de droit privé, qui s'inscrivent dans les disponibilités budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



SERVICE JURIDIQUE

**SF-02-07-09 - RÉGIE DE RECETTES
LOCATION DE SALLES MUNICIPALES, REDEVANCES DE CONCESSIONS CIMETIÈRE,
VENTES DE CAVEAUX, FRAIS DE DÉLIVRANCE DE LA LISTE ÉLECTORALE.
NOUVEAUX MOYENS D'ENCAISSEMENT DES DROITS**

M. le Maire donne la parole à Mme PELLISSIER

L'usage de la carte bancaire s'étant généralisé ces dernières années, il convient de réactualiser certaines régies de recettes particulièrement concernées par ce moyen de règlement moderne et fiable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



SERVICE FINANCES

**SF-03-07-09 - RÉGIE DE RECETTES
DROITS D'ACCÈS À LA DÉCHETTERIE MUNICIPALE DE LA LOVIÈRE
NOUVEAUX MOYENS D'ENCAISSEMENT DES DROITS.**

M. le Maire donne la parole à M. MENCAGLIA

L'usage de la carte bancaire s'étant généralisé ces dernières années, il convient de réactualiser certaines régies de recettes particulièrement concernées par ce moyen de règlement moderne et fiable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



SERVICE FINANCES

**SF-04-07-09 - RÉGIE DE RECETTES.
DROITS D'ENTRÉE AUX SPECTACLES ORGANISÉS PAR LA VILLE, VENTE DE PETITS
ARTICLES PROMOTIONNELS; DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
RELATIFS AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES
NOUVEAUX MOYENS D'ENCAISSEMENT DES DROITS.**

M. le Maire donne la parole à Mme FRISON-ROCHE

L'usage de la carte bancaire s'étant généralisé ces dernières années, il convient de réactualiser certaines régies de recettes particulièrement concernées par ce moyen de règlement moderne et fiable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

SERVICE FINANCES/FISCALITÉ

SF-05-07-09 - EXONÉRATION DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES EN FAVEUR D'ENTREPRISES MOUGINOISES

M. le Maire donne la parole à Mme BARNATHLAN

Chaque année, le Conseil Municipal doit voter l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les entreprises et locaux industriels qui en font la demande et qui justifient de l'enlèvement et de la destruction de leurs déchets.

La délibération doit établir la liste nominative des établissements concernés en précisant leur adresse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

DGS-01-07-09 - CONTRAT DE PLAN DÉPARTEMENTAL POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ALPES-MARITIMES ENTRE LA COMMUNE ET LE CONSEIL GÉNÉRAL 06 – SIGNATURE DE L'AVENANT

M. le Maire donne la parole à M. RUSSO

Afin de consommer l'enveloppe de 2 200 000 € allouée par le Conseil Général en 2005 dans le cadre du contrat de plan, il est proposé de signer un avenant qui courra jusqu'à fin 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue et 3 abstentions de Mrs DESRIAUX, DE CONINCK et de Mme RNOT-DESNOIX.



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

DGS-02-07-09 - AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE SPORTIF À MOUGINS-LE-HAUT DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DANS LE CADRE DE L'AVENANT AU CONTRAT DE PLAN DÉPARTEMENTAL

M. le Maire donne la parole à Mme SPITALIER

Dans le cadre de la politique d'offre d'équipements publics à la population mouginoise, il a été prévu d'aménager un centre sportif à Mougins-le-Haut. Il convient de solliciter l'aide du Conseil général prévue à cet effet, au titre de l'avenant au contrat de plan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

DGS-03-07-09 - PATRIMOINE COMMUNAL : RÉHABILITATION DE 4 FONTAINES ANCIENNES. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'AVENANT AU CONTRAT DE PLAN.

M. le Maire donne la parole à Mme POMARES

Dans le cadre de l'embellissement du patrimoine culturel communal, des travaux d'éclairage décoratif durable sont prévus sur la fontaine d'Angoin, l'abreuvoir de Bargemon, le lavoir de la vieille fontaine, et le lavoir de Font Roubert. Il convient de solliciter l'aide du Conseil général prévue à cet effet au titre de l'avenant au contrat de plan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue et 3 abstentions de Mrs DESRIAUX, DE CONINCK et de Mme RNOT-DESNOIX.



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

DGS-04-07-09 - RÉNOVATION HQE DU GROUPE SCOLAIRE DU DEVENS : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DANS LE CADRE DE L'AVENANT AU CONTRAT DE PLAN

M. le Maire donne la parole à Mme FRISON-ROCHE

Dans le cadre de la politique en faveur du développement durable, la rénovation HQE du groupe scolaire du Devens a été envisagée. Il convient de solliciter l'aide du conseil général prévue à cet effet, au titre de l'avenant au contrat de plan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

DGS-05-07-09 - RÉNOVATION HQE DU GROUPE SCOLAIRE SAINT-MARTIN : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DANS LE CADRE DE L'AVENANT AU CONTRAT DE PLAN

M. le Maire donne la parole à Mme VAGNER

Dans le cadre de la politique en faveur du développement durable, la rénovation HQE du groupe scolaire Saint-Martin a été envisagée. Il convient de solliciter l'aide du conseil général prévue à cet effet au titre de l'avenant au contrat de plan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

DGS-06-07-09 - PROJET COMMUNAL "DÉVELOPPEMENT DURABLE" SUR L'AIRE
D'AUTOROUTE DES BRÉGUIÈRES NORD – MUSÉE DE L'AUTOMOBILE

M. le Maire expose

Par délibération en date du 18 décembre 2008, le Conseil Municipal a accepté le principe de la reprise du Musée de l'automobiliste par la ville de Mougins. Il convient d'approuver la cession par la SASEM de la sous-concession du musée de l'Automobile, et la réalisation, sur ce site, d'un projet communal "Développement durable".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue et 3 oppositions de Mrs DESRIAUX, DE CONINCK et de Mme RNOT-DESNOIX, et une abstention de Mme BERNARD.



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

DGS-07-07-09 - ZAC SAINT-MARTIN – AUTORISATION DE PASSAGE EN SOUTERRAIN SUR
UN TERRAIN COMMUNAL

M. le Maire expose

Dans le cadre du projet d'implantation du Family Village dans la ZAC Saint-Martin, il est proposé d'accepter le principe d'un passage en souterrain sur le terrain communal cadastré n° 139, afin de permettre la sortie directe sur la pénétrante, tout en préservant l'environnement du quartier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue et 4 oppositions de Mrs DESRIAUX et DE CONINCK, et de Mme RNOT-DESNOIX et Mme BERNARD.



SERVICE CULTUREL

CULT-01-07-09 - PATRIMOINE COMMUNAL : RESTAURATION DE LA CHAPELLE NOTRE-
DAME-DE-VIE ET DE SON PRIEURÉ
PRÉSENTATION DU PROJET ET PERSPECTIVES

M. le Maire donne la parole à Mme IMBERT

Afin de restaurer la Chapelle Notre-Dame-de-Vie et son prieuré, un projet est en train de se mettre en place. Le Conseil municipal est invité à soutenir cette démarche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



POPULATION CITOYENNETE

PC-01-07-09 - ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'EXHUMATION ET DE RÉINHUMATION DE M. ET MME GOTTLÖB

M. le Maire donne la parole à M. RUSSO

En hommage au peintre Maurice GOTTLÖB, il est proposé de lui attribuer une concession funéraire à titre gratuit au cimetière Fontvieille et à prendre en charge les frais de son exhumation, de celle de son épouse, puis de leur inhumation à Mougins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



POLICE MUNICIPALE

PM-01-07-09 - RÉGIE DE RECETTES DES VACATIONS FUNÉRAIRES EXTENSION À L'ENCAISSEMENT DES ASTREINTES JOURNALIÈRES PRÉVUES DANS LE CADRE DES PROCÉDURES PÉNALES RELATIVES AUX PUBLICITÉS, ENSEIGNES ET PRÉ-ENSEIGNES. NOUVEAUX MOYENS D'ENCAISSEMENT DES DROITS.

M. le Maire donne la parole à M. TOURETTE

L'encaissement des astreintes liées aux procédures pénales relatives aux publicités, enseignes et pré-enseignes nécessite une extension de la régie de recettes des vacations funéraires et de nouveaux moyens d'encaissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



SERVICES TECHNIQUES

ST-01-07-09 - CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES RELATIVE À LA RÉTROCESSION DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS DE LA PLATE-FORME ENTRE LES GIRATOIRES DU GOLF ET DE L'OLIVIER (RECEMMENT RENOMMÉ "ROND-POINT D'ASCHEIM" SUR LA RD 35.

M. le Maire donne la parole à M. GUIGNARD

Comme convenu au préalable, le Conseil général des Alpes-Maritimes rétrocède à la ville les installations d'équipements neufs ou rénovés par ses soins, dont les travaux réalisés sur la RD 35. La signature d'une convention est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



SERVICE DES SPORTS

**SPO-01-07-09 - CLASSES AMÉNAGÉES SECTION FOOTBALL – COLLÈGE DES CAMPELIÈRES
PARTICIPATION DE LA VILLE DE MOUGINS**

M. le Maire donne la parole à M. REJOU

Dans le cadre des classes aménagées section football, il convient de procéder au versement de la subvention annuelle de fonctionnement de 1 500 € pour le collège des Campelières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



SERVICE ANIMATION JEUNESSE

**AJ-01-07-09 - ORGANISATION D'UN STAGE DE GOLF POUR PRÉADOLESCENTS ET ADOLESCENTS -
VACANCES DE TOUSSAINT 2009.**

**SIGNATURE DE LA CONVENTION VILLE DE MOUGINS-ROYAL MOUGINS GOLF
CLUB
PARTICIPATION DES FAMILLES**

M. le Maire donne la parole à M. TOURETTE

Le Service jeunesse, dans le cadre de ses actions, souhaite proposer un stage de golf sur le site du Royal Mougins Golf Club, lors des vacances scolaires de la Toussaint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 30.



